

03 Mar 2023 -21:48

Le gouvernement prend acte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle

Le gouvernement prend acte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Nous sommes heureux que la Cour ait suivi notre raisonnement.

Cette décision sur le fond confirme le fait que ce traité de transfèrement répond à l'ensemble des règles du droit international. Notre pays a conclu un tel traité avec 74 pays.

Le gouvernement a toujours considéré que ce traité était un instrument juridique important pour permettre le retour d'Olivier

Vandecasteele dans notre pays. Le gouvernement va résolument poursuivre ses efforts en ce sens. Pour parvenir à ce but, nous sommes en contact étroit et continu avec la famille d'Olivier Vandecasteele. Les mesures nécessaires vont maintenant être prises pour finaliser le traité, en tenant compte de l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Alexander De Croo, premier ministre

Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be